

DE_2026_002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 22 janvier 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Jean-Yves MERLET, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON

Pouvoirs : Lucile FREVILLE représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Elodie ROLLAND représentée par Alexandre PIERRARD, Romain NOYEZ représenté par Frédéric BROUSSEAU

Étaient excusés : Paul SALLES, Daniel COURRIAN, Grégory DUPA

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Modification des statuts du SIEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts du SIEM ont été modifiés, et qu'il convient de délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération du SIEM.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 août 1926, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc,

Vu L'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc

Vu la délibération référencée 18-12112025 – portant adoption des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc

Vu le C.G.C.T et notamment son article L.5211-20 qui stipule que notre commune, membre du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces statuts à compter de la notification de la délibération du SIEM. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de notre conseil municipal sera réputée favorable.

Vu le courrier de Monsieur Sylvain LALANNE, Président du SIEM, transmis avec accusé de réception le 12 décembre 2024, valant notification,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Adopte** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc annexés à la présente délibération

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc et transmise à Monsieur le Préfet de la Gironde.

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

